Chronique scolaire

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **34 (1905)**

Heft 3

PDF erstellt am: **05.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Chronique scolaire

Norvège. — Il y a un demi-siècle, les écoles de la campagne norvégienne offraient un spectacle particulier. Dans les communes rurales, où les habitations sont trop disséminées, il n'est pas facile d'obliger tous les écoliers d'une localité à se réunir dans une même classe. Aussi, la plupart des enfants fréquentaient des écoles ambulantes. Le maître d'école allait à domicile enseigner les rudiments de la science. L'enseignement se donnait l'hiver à la ferme, dans la chambre commune, parmi le va-et vient des femmes occupées au ménage. Aujourd'hui, il n'en est plus de même. Comme la plupart des autres nations européennes, la Norvège a réalisé dans le domaine de l'instruction populaire de notables progrès. Si en 1837, 9 enfants sur 10 fréquentaient, à la campagne, l'école ambulante, aujourd'hui, il n'y a plus que le 2 % des élèves qui se trouvent dans cette obligation.

Argovie. — Le séminaire pédagogique de Wettingen fait parler de lui. Il n'y a pas très longtemps, un élève de cette école a essayé de se donner la mort. Plus récemment, un second, âgé de 20 ans nommé Cappeler, de Bâle, s'est suicidé dans la forêt de Heitersberg. Le malheureux a laissé une lettre dans laquelle il donne comme cause de son attentat l'incapacité où il se voyait de témoigner sa reconnaissance à l'humanité pour tous les bienfaits reçus. Il a aussi écrit de touchantes lettres d'adieu à ses parents, à ses condisciples et à la Direction de l'établissement.

Tessin. — *L'alcoolisme à l'école.* — L'inspecteur scolaire du Tessin s'est vu dernièrement obligé d'adresser aux parents des élèves du district de Locarno une circulaire pour leur recommander expressément de s'abstenir de donner à leurs enfants des boissons alcooliques, telles que le vin ou l'eau-de-vie. L'inspecteur, qui met avec infiniment de raison les points sur les *i*, engage tout spécialement les parents à remplacer le champoreau (café-liqueur) du matin par des aliments lactés. Il les invite en outre à veiller à ce que leurs enfants ne boivent pas de vin à midi, de façon à ne plus se présenter, comme c'est trop souvent le cas, paraît-il, en état d'ivresse à l'école.

Cette circulaire vient à son heure. Il résulte, en effet, d'une enquête, que dans beaucoup de familles tessinoises la consommation du lait est tombée à zéro, remplacée qu'elle est par celle des boissons alcooliques.

Vaud. — Le Département de l'Instruction publique et des Cultes de ce canton a nommé une commission de cinq membres

chargée d'élaborer une méthode pour l'enseignement du dessin dans les écoles primaires.

— *Anciens normaliens.* — Soixante-dix anciens élèves des Ecoles normales, réunis à l'hôtel de France sous la présidence de M. Clément-Rochat, à Lausanne, ont fondé, sous le nom de « Société des anciens normaliens », une société dont le but est « de consolider les liens de fraternité mutuelle qui doivent unir les anciens élèves de l'Ecole normale vaudoise », et l'« étude des questions intéressant l'éducation populaire et le corps enseignant tout entier ». Peuvent en faire partie tous les élèves de l'Ecole normale — instituteurs ou non, — qui ont trente années d'enseignement ou d'obtention du brevet, soit âgés de 50 ans au moins.

Fribourg. — Vers la fin de l'année 1903, la Direction de l'Instruction publique a envoyé, gratuitement, au corps enseignant du canton un petit manuel devant servir à l'enseignement antialcoolique.

Avant la réouverture des classes de la présente année scolaire, M. l'Inspecteur de la Singine s'adressa à la Direction de l'Instruction publique pour obtenir quelques indications sur l'emploi de ce livre, et, en même temps, il préconisa la spécialisation de cet enseignement. On se souvient que la Société fribourgeoise d'Education, réunie à Guin, en 1898, avait décidé l'introduction de l'enseignement antialcoolique occasionnel.

Par lettre du 13 septembre 1904, la Direction de l'Instruction publique a autorisé M. l'Inspecteur du IIIe arrondissement à prescrire, à titre d'essai, l'enseignement antialcoolique spécialisé, en raison d'une demi-heure par semaine, et, en même temps, elle a exprimé le désir d'être mise au courant des résultats obtenus dans les écoles par le moyen de ces leçons.

En vertu de cette autorisation, M. l'Inspecteur Gréber a rendu obligatoire, dans les limites posées par la Direction de l'Instruction publique, l'enseignement antialcoolique formel dans les écoles de son arrondissement. Il a prescrit comme matières à étudier, douze narrations et huit descriptions, prises dans la brochure : *Sois sobre, prévoyant et économe.*

La *Ligue de la Croix* pense que ces mesures produiront d'excellents résultats.

Avis aux membres du corps enseignant

Le Dépôt du matériel scolaire est à même de fournir les livrets scolaires et les livres de lecture 2me degré.

Ceux qui les ont déjà commandés et qui ne les ont pas reçus, sont priés de renouveler leur commande.

L'Administrateur.